L'ACADIE

(De l'*Univers*)

Sous ce titre, un ami des Canadiens, résidant à Paris, nous adresse l'intéressante notice que voici :

Le *Figaro*, coutumier du fait, donne constamment, à propos de tout, des renseignements aussi erronés que ridicules.

Voici ce qu'il publiait dernièrement en première page :

" Parmi les hôtes de distinction que possède Paris en ce moment, figure l'évêque " de la Nouvelle-Ecosse, qui porte un nom " légendaire en France. Le prélat est connu sous le nom de Mgr Cambrol. C'est " Cambronne qu'il faudrait lire. Qu'est-ce " qui a motivé de la part de l'évêque canadien ou de sa famille l'altération de ce " nom glorieux ? Son retentissement historique ? Le milieu en partie anglais où " il exerce ses fonctions épiscopales ?—On " l'ignore.

" Mgr Cambrol a officié hier pontificalement, à Saint-Sulpice, dont c'était la " fête patronale.

" C'est une physionomie des plus fines et " des plus distinguées."

Cet évêque (il faut l'apprendre à ce triste bavard du *Figaro* qui, on le voit, n'a aucune qualité pour parler de personnes respectables et devrait bien garder le silence sur ce qu'il ignore), n'a pas changé de nom. Il se nomme Mgr Cameron, ce qui est tout simplement un nom écossais. L'Ecosse est la patrie d'origine de la famille de ce prélat.

Qu'avait donc à faire ici le souvenir de Cambronne ? Ce nom est peut-être plus ou moins légendaire, ailleurs, dans un certain milieu. Pourquoi le serait-il en Ecosse et sur les rivages du golfe Saint-Laurent ?

Mgr Cameron n'est pas l'évêque de la Nouvelle Ecosse. Il y a, dans cette province maritime du Canada, un archevêque dont le siège est à Halifax, capitale provinciale, et un évêque suffragant qui réside à Antigonish, au nord-est de la province.

Mgr Cameron est évêque d'Antigonish et son diocèse ne renferme qu'une petite partie de la Nouvelle-Ecosse. La grande île du Cap-Breton et les îles environnantes sont aussi sous sa juridiction.

Jadis tous ces pays étaient des possessions françaises, sous le nom d'Acadie : la Nouvelle-Ecosse, après les revers de la guerre de la succession d'Espagne, fut cédée par Louis XIV à l'Angleterre, en 1713, au traité d'Utrecht. Plus malheureux et plus coupable que le grand roi, Louis XV, en 1763, par le fatal traité de Paris, abandonna à nos ennemis séculaires, avec toutes nos autres colonies de l'Amérique du Nord, l'île du Cap Breton, qui, jusqu'à cette époque, avait porté le nom d'île Royale.

Mais, malgré toutes les défaites, l'histoire proclame que c'est nous qui avons porté dans ces contrées le flambeau de la civilisation et celui bien plus précieux encore de la vraie foi. Il n'est pas permis, même à un rédacteur du *Figaro*, d'oublier de tels souvenirs.

Port-Royal dans la Nouvelle-Ecosse et Louisbourg, au Cap Breton, ont été nos principales fondations dans ces parages. Louisbourg fut la forteresse la plus formidable de l'Amérique du Nord et le boulevard de nos colonies sous Louis XV. Port-Royal, colonie plus riante et, par ordre de fondation, la première ville de l'Amérique Septentrionale, se nomme aujourd'hui Annapolis. Louisbourg est resté un amas de ruines depuis sa destruction par les Anglais.

Mais, sur ces côtes éloignées, nous avons laissé autre chose que des noms et des ruines.... La race française qui colonisa l'Acadie n'a pas disparu. Elle reste encore sur le sol témoin des travaux, des combats et des malheurs de ses ancêtres, comme un vivant souvenir d'un glorieux passé.

Ces Acadiens, dont les malheurs ont été racontés par Rameau, M. l'abbé Casgrain et Pascal Poirier, et chantés par Longfellow, l'illustre poète américain, et Xavier Marmier, le sympathique voyageur, l'un des 40 de l'Académie française, forment actuellement la majorité catholique dans le diocèse de Halifax comme dans celui d'Antigonish. Ils sont toujours attachés aux vieilles traditions françaises d'autrefois, c'est pourquoi ils sont si fidèles à la religion de nos pères. Encore aujourd'hui ils parlent la noble langue de la mère patrie, dont le nom et le souvenir n'ont cessé de faire battre leurs cœurs. Nos amiraux et nos marins, qui ont fait partie de la station de Terreneuve en peuvent témoigner.

Le passage à Paris d'un évêque d'une contrée qui pour nous, français, a des titres exceptionnels à notre souvenir ne devait pas laisser indifférents les catholiques de la capitale. Nous ne saurions en effet, oublier que les Acadiens, qui furent les introducteurs du catholicisme dans les contrées et les îles du golfe Saint-Laurent, ont droit à avoir des évêques, qui, exerçant noblement leur noble mission, comme il convient à des princes de l'Eglise, protègent chez ces descendants des martyrs du dix-huitième siècle les belles traditions qui ont fait des Acadiens les enfants les plus soumis de l'Eglise catholique. Nous savons que Mgr Walsh, l'archevêque d'Halifax et parent du vicomte Walsh, si populaire en France, a laissé la plus belle réputation à cause de l'intelligence et de la charité déployées envers les Acadiens de son diocèse, dont il aimait à entretenir les touchantes traditions. Nous avons aussi appris que le troisième successeur de Mgr Walsh sur le siège métropolitain, Mgr de Brien, s'est attiré déjà la reconnaissance de ses diocésains français par la façon si éclairée avec laquelle il a inauguré son épiscopat auprès d'eux, prenant la plume pour venger leurs ancêtres de calomnies intéressées et revendiquant publiquement la gloire qui appartient à ces nobles fils de la France et de l'Eglise. Ces exemples sont trop glorieux pour ne pas supposer qu'ils sont fidèlement suivis par M. Cameron et ses vénérables collègues dans l'épiscopat. Les évêques de ces contrées ont tous, en effet, un grand nombre d'Acadiens dans leurs diocèses. Celui de Chatam, en particulier, renferme une grande majorité de catholiques d'origine française.

Aussi, dans cette imposante église de Saint-Sulpice, qui a mérité d'être appelée la reine et le modèle des paroisses, desservie encore aujourd'hui par les fils du vénérable Olier qui envoya coloniser Montréal, à l'ombre de ce célèbre séminaire, berceau de la compagnie de Saint-Sulpice et pépinière d'évêques pour le monde entier, au milieu d'un immense concours de fidèles et de l'incomparable éclat des cérémonies de la fête patronale, nous avons été heureux de voir que les offices pontificaux étaient célébrés, cette année, par Mgr d'Antigonish, l'évêque de nos frères Acadiens, qui avait bien voulu remplacer Mgr Perraud, évêque d'Autun, l'un des quarante immortels, empêché, au dernier moment par l'état de sa santé, de remplir cette fonction.

Le même jour Mgr l'archevêque de Paris officiait à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre pour la béatification de son compatriote : le bienheureux Grignon de Montfort. Le même jour encore, l'archevêque de Pharsale, nonce apostolique en France et trois autres évêques, outre M. Cameron, présidaient dans diverses paroisses de Paris d'autres fêtes particulières. Et, à ce propos, puisqu'il est de tradition que certaines solennités à Saint-Sulpice, comme dans beaucoup d'autres églises de Paris, soient toujours présidées par des évêques, nous espérons assister encore dans la même enceinte à d'autres fêtes célébrées aussi par des évêques d'Acadie, du Canada ou d'autres pays lointains, mais qui nous sont également chers. En 1883, dans cette même église, n'avons-nous pas vu le jour de la Saint-Pierre, les offices du matin présidés par le primat d'Afrique, l'illustre cardinal Lavigerie, et ceux du soir par Mgr Rogers, évêque de Chatham au Nouveau Brunswick, encore un évêque d'Acadie !

Faut-il s'en étonner ? Paris qui attire dans son sein les voyageurs du monde entier, se trouve sur le chemin des pèlerins du Nouveau-Monde qui vont à Rome et à Jérusalem, et Saint-Sulpice partage avec quelques autres églises parisiennes le privilège d'attirer dans ses murs vénérés les évêques et les prêtres étrangers qui nous visitent en si grand nombre.

La " Normandie," un de ces magnifiques paquebots de la compagnie transatlantique française qui ont l'honneur de transporter tous les voyageurs distingués qui traversent l'Atlantique, a reçu l'autre jour à son bord au Havre, Mgr Cameron et Mgr Gravel, évêque de Nicolet, dont la bonté si distinguée laisse le plus doux souvenir parmi tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher !

Les deux prélats et les prêtres qui les accompagnent seront à New-York entre le 9 et le 12 février. Mgr Walsh, évêque de London, dans le Haut Canada, est parti pour Dublin.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal, 27 Février 1888.

Le premier témoin entendu à la séance de cette après-midi fut M. Gustave Piché, marchand de fer.

MM. Edward Murphy et Helpin entrepreneurs de pompes funèbres sont les témoins suivants.

Leur témoignages se rapportent au *combine* des entrepreneurs de pompes funèbres de la province de Québec.

Les motions suivantes sont ensuite déposées devant la commission :

Proposé par Jules Helbronner, appuyé par A. C. Freed,

Que la compagnie de steamers Allan, soit requise de fournir à la Commission Royale du Travail :

1o Le nombre des ouvriers de bord engagés par contrat dans le port de Montréal pendant les saisons 1886 et 1887.

2o Le nombre des ouvriers de bord engagés par contrat, qui en 1886 et 1887 n'ont pas reçu le premium mentionné dans le contrat et les causes de ces retenues si possible.

3o Le nombre des ouvriers de bord engagés par contrat, qui en 1886 et 1887 n'ont pas reçu les 10 o|o qui ont été retenus sur leurs salaires et les causes de ces retenus si possible.

4o La somme à laquelle s'est élevée en 1886 et 1887 la retenue de 1 p. c., faite pour assurance sur les salaires des ouvriers assurés.

5o La somme payée à la compagnie d'assurance en 1886 et en 1887 pour assurer les dits assurés.

6o Le montant payé aux assurés ou à leurs familles en 1886 et en 1887, soit en cas de mort, soit en cas d'incapacité de travail.

7o Le plus grand nombre d'heures consécutives que les ouvriers de bord ont été obligés de travailler sans repos pendant les années 1886 et 1887.

Que pour laisser à la compagnie Allan tout le temps nécessaire à la préparation de ces statistiques, il soit résolu que la compagnie Allan ait la facilité de ne les fournir qu'au retour de la Commission à Montréal. Adopté.

Proposé par Jules Helbronner appuyé par A. C. Freed :

Que la compagnie de filature d'Hochelaga propriétaire des usines dites moulin Hudon et moulin Sainte Anne soit requise de fournir à la Commission Royal du Travail :

1o Un état des règlements imprimés ou non, établis par ses surintendants ou ses contre-maîtres pour l'imposition des amendes, indiquant la nature des offenses et le montant de la pénalité infligée pour chacune de ces offenses.

2o Le montant total des amendes prélevées pendant l'année 1887 par la compagnie dans chacune de ses usines ainsi que le montant total des amendes prélevées dans chacun des départements de ces usines.

3o Le montant des gages confisqués dans ces deux usines pendant l'année 1887.

4o Le montant des jours de travail, ou des gages abandonnés par les travailleurs ayant volontairement quitté les usines pendant l'année 1887.

Que ces états soient fournis séparément pour chacun des moulins Hudon et Sainte Anne et que pour laisser aux directeurs tout le temps nécessaire à la préparation de ces états, il soit

Résolu que la compagnie de filature d'Hochelaga ait la faculté de ne les fournir qu'au retour de la commission à Montréal. Adopté.

Le secrétaire de la société protectrice des femmes et des enfants, dit qu'il connait une foule de logements inhabitables, occupés par de pauvres familles. La société ne peut remédier à cet état de choses, qui est dû au prix excessif des loyers. Dans beaucoups de ces pauvres logis il n'y a pas de meuble, souvent rien à manger mais presque toujours de la boisson. Depuis sa fondation, la société a secouru plusieurs centaines de femmes et d'enfants. Outre que son rôle spécial est de les protéger contre ceux qui les maltraitent, elle leur donne aussi d'autres secours en provisions. Le nombre de ceux qui négligent l'entretien de leurs familles paraît augmenter plutôt que diminuer.

Melle Fontaine qui travaillait depuis six mois à la filature de coton de Sainte-Anne dit qu'elle a été renvoyée samedi. Elle ne voit pas d'autre raison de son renvoi que le fait qu'elle est allée rendre témoignage en cour Supérieure dans la cause du jeune Lepine qui s'est fait arracher les bras à cet atelier. Le surintendant ne m'a donné aucune raison en me renvoyant. Deux de mes sœurs travaillaient à la même filature, elles ont aussi été renvoyées. Pendant que j'ai été à la fabrique j'ai payé des amendes chaque semaine à part deux. Le surintendant m'a toujours dit qu'il ne savait pas pourquoi ces amendes.

Lecture est donnée d'une lettre de certaine fabrique de coton, exposant le montant des gages payés par elle depuis 1882, ainsi que des amendes imposées. Cette fabrique a payé en tout $431,632 de gages et imposé $1,116 d'amendes.

M. Helbronner dit qu'il a reçu du Dr J. Lanctôt, une communication très importante qu'il désire soumettre à une séance privée.

Un arrimeur, qui exerce cet état depuis 17 ans, témoigne que les gages ont augmenté, durant cette période de 12½ cents par heure à 20 et 30 cents. Les gages les plus élevés sont payés aux ouvriers qui déchargent le grain. La poussière du grain est plus nuisible à la santé que celle du charbon. Les arrimeurs ne sont obligés de subir aucun examen. A son avis, tous les arrimeurs du port de Montréal ont la compétence voulue.

Un autre arrimeur, de plusieurs années d'expérience, corrobore le témoignage précédent.

La séance est ajournée jusqu'à huit heures du soir.

Le contremaître de la maison Heney et Lacroix, à la Réforme, dit que sur les gages payés tous les quinze jours, trois jours de salaire sont retenus ; c'est l'usage depuis deux ou trois ans. Les portes de son département sont fermées à sept heures et cinq minutes.

Un deuxième témoin, menuisier, dit que des hommes de Saint-Hyacinthe, de Québec et d'autres endroits viennent travailler ici quand l'ouvrage presse et font baisser les prix. Des pères de familles de cette ville sont renvoyés de l'ouvrage pour faire place à ces étrangers. Le témoin serait en faveur d'un système régulier d'apprentissage. Trois ans est assez long. Les moindres salaires des menuisiers sont de treize cents par l'heure et les plus élevés de 25 cents. Ces gages peu élevés viennent de ce que les ouvriers charpentiers ne sont pas unis. Ils s'organisent cependant à l'heure qu'il est.

Un autre témoin, employé dans une scierie dit qu'il y a beaucoup d'enfants de 12 à 13 ans qui travaillent dans les scieries. La disposition des machines y offre de sérieux dangers et cause de nombreux accidents. Ceux qui ont charge des machines n'ont pas toujours la compétence voulue.

Un autre témoin, menuisier, dit que la condition sanitaire des petites boutiques de menuiserie est très mauvaise, surtout en hiver. L'enseignement technique relèverait beaucoup le niveau du métier.

G. Brown, arrimeur, dit que le système d'assurance en usage pour les ouvriers de bord est tout à leur avantage et ne profite pas aux arrimeurs.

Avant l'ajournement, M. le juge Armstrong exprime ses regrets à l'occasion de la mort de M. George Eyvel, sténographe, de Toronto, qui a pris part aux travaux de la commission. L'expression des sympathies des commissaires sera transmise à sa femme.

Une résolution est ensuite adoptée, remerciant la presse de Montréal pour la manière impartiale dont elle a rendu compte des travaux de la Commission du Travail.

La Commission tiendra sa prochaine et dernière séance demain matin, puis elle se transportera à Québec où elle se propose de siéger jeudi après midi.

SAINT-JEROME—Les contribuables ne sont pas pressés de signer les requêtes pour demander des licences et ils font bien. S'il se signe quelque chose, ce sera des requêtes pour diminuer le nombre des débits de liqueurs.

Les Canadiens des Etats-Unis

SALMON FALLS—Le bazar de notre paroisse aura lieu après Pâques. Tout fait présager un plein succès.

LEWISTON—Plus de cent Canadiens se sont fait naturaliser la semaine dernière à la cour municipale de Lewiston. Il en reste encore un bon nombre qui devront se présenter cette semaine.

BIDDEFORD—L'Union de Secours Mutuels de Biddeford, qui est une branche de la Ligue du Sacré-Cœur, a donné lundi dernier son second concert annuel. Cette société a des officiers zélés et intelligents qui ne font pas les choses à demi. Et cette cette fois-ci ils se sont surpassés. Il est juste de dire de plus que la plus part des personnes dont ils avaient sollicité le concours ont répondu avec empressement à leur appel. C'est ainsi que l'organiste de la paroisse, M. Guilmette, avec le chœur de l'église ; M. Pierre Painchaux, avec la fanfare et l'orchestre qu'il dirige ; le Club Cremazie et plusieurs bons chantres et chanteuses ont pu être groupés pour produire une excellente soirée, la meilleure de ce genre, croyons-nous, que les Canadiens aient encore donnée à Biddeford.

ORNO—A la dernière assemblée tenue par la société littéraire, les officiers suivants ont été choisis pour le mois prochain :

Président, H. James Cain ; vice-prés., Damasse Gagnon ; secrétaire, Willie Proteau ; trésorier, Wm Thompson. Comité exécutif : Joseph O'Hara, P. E. Leclair et Mlle Fannie Thompson.

—La société Littéraire doit donner une représentation littéraire dramatique le lundi de Pâques au profit de notre église. La soirée se terminera par un bal dont la musique sera fournie par l'orchestre d'Hoïves. L'on se propose de tout faire pour s'assurer un succès complet, et faire de cette soirée l'époque de la saison.

PROVINCE DE QUÉBEC

NOTRE-DAME DES BOIS—A une session de notre conseil municipal, tenue le 15 février courant, M. Cyprien Perrier a été élu maire de cette municipalité.

WATERLOO—La retraite qui devait avoir lieu au mois de mars, à Waterloo, est indéfiniment remise à cause de la maladie de deux des Pères Rédemptoristes.

WATERLOO—Il y a eu lundi soir, une assemblée de ceux qui ont parti le mouvement d'une élection de popularité au profit de la construction d'une école. Le but principal de la réunion était de mettre par écrit les propositions que l'on avait faites concernant l'emploi de l'argent, afin qu'il n'y ait pas de malentendu plus tard. M. le curé, qui avait sugéré la chose, était présent à l'assemblée, et les choses se firent à la satisfaction de tous. Il y a déjà plus de $900 de souscrites.

TROIS-RIVIERES—A la dernière séance du Conseil, il a été adopté à l'unanimité une motion par laquelle la ville offre au gouvernement en règlement final de la dette municipale la somme de cinquante mille piastres.

—Le président du comité du feu M. Martel, a fait à la séance du conseil de lundi des éloges au corps des pompiers pour leur dévouement et leur vaillante conduite lors de l'incendie de la manufacture des MM. Gélinas.

FRASERVILLE—Quoique la neige soit abondante dans les bois, en arrière de cette paroisse, elle ne l'est pas encore assez pour mettre obstacle aux chantiers. M. J. Lavoie a donné à l'entreprise plusieurs milliers de pieds de cèdre, qu'ils se propose de convertir en bardeaux au printemps. Il fait en ce moment subir à son moulin des réparations considérables qui lui permettront d'augmenter son commerce. Le printemps dernier, il a expédié plusieurs chars de bardeaux à Boston sans compter ce qu'il a expédié à Saint-Jean, N. B., qui est le principal débouché pour le bardeau. MM. Lessard et Blais ont bâti un autre moulin à bardeaux à Saint Valérin ! Au printemps ils pourront livrer au commerce plus de milles boites.

—L'honorable juge Cimon est de retour de son voyage à Chicoutimi et Malbaie, où il a présidé le dernier terme de la cour.

—Nous aurons une retraite à Fraserville le 11 mars prochain. Le père Fiévez en sera le prédicateur.

DANVILLE—Dimanche, 5 courant, le nommé Michel O'Malley âgé de 83 ans a été trouvé mort dans son étable enseveli sous 50 livres de foin.

Les époux O'Malley, tous deux d'un grand âge, refusaient depuis longtemps d'aller habiter chez des parents qui les en suppliaient, jugeant qu'il était dangereux de laisser deux vieilles personnes vivre dans l'isolement comme elles le faisaient.

Le jour de l'accident, vers une heure, de l'après-midi, la victime sortit de la maison, se rendit à l'étable et ne reparut plus. Prise d'inquiétude sa vieille épouse alla chercher des voisins qui se mirent aussitôt en quête du vieillard, qu'ils ne tardèrent pas à trouver dans l'étable ne donnant plus signe de vie, écrasé sous une botte de foin.

Le jury, convoqué pour l'enquête *post-mortem*, après avoir entendu le rapport du médecin émit un verdict de mort accidentelle causé par le grand âge et une atrophie générale, constatant également que personne n'était ni directement, ni indirectement à blâmer.

SHERBROOKE—La compagnie du gaz et de l'eau de cette ville exécute en ce moment les travaux promis durant l'été dernier, au moment où les eaux exhalaient une odeur si infecte et avait un goût si nauseabond. Elle a fait construire par Messieurs Wilson et Boutelle, un tube en bois, mesurant 400 pds, de longueur et 14 pouces de diamètre, qui servira d'alonge aux tubes de la prise d'eau actuellement en usage. Dans quelques jours ce tube sera installé et un filtre sera construit à son orifice afin de fournir toujours de l'eau pure aux citoyens.

—L'enfant de monsieur W. A. Hale fillette de quatre ans, est morte lundi 20 courant dans les circonstances suivantes. Elle était allée jouer avec sa plus jeune sœur, quand la servante jugeant qu'il était temps de rentrer les enfants prit le bébé et le porta dans la maison. Quand elle sortit chercher l'autre enfant en passant sous le hangar elle vit la pauvre petite fille la face plongée dans l'eau d'un bassin alimenté par une source, elle prit la fillette mais constata avec effroi qu'elle avait cessé de vivre.

—M. Victor Vekeman fils de notre ex-concitoyen M. G. Vekeman est arrivé de Belgique mercredi et est reparti dans l'après-midi pour le lac Mégantic, où il va se fixer. Il espère que son père viendra le joindre au printemps avec sa famille.

GENTILLY—Le grand bazar, fait sous le patronage des dames, au profit du couvent de cette paroisse, s'est terminé mardi dernier et a eu le plus brillant succès.

Les tables richement garnies d'objets pour la circonstance attirèrent une foule considérable de personnes étrangères qui, avec celles de la paroisse, rivalisèrent de générosité. Les soirées dramatiques données par les élèves du couvent furent des plus attrayantes. Ces petites actrices intéressent vivement l'auditoire qui leur a accordé à profusion les applaudissements les plus enthousiastes.

Pendant les soirées, M. le Dr Veilleux, maire de la paroisse, ainsi que J. L. Tousigny, écr., notaire, et plusieurs autres messieurs firent de splendides discours qui ont intéressé au plus haut point l'auditoire nombreux qui se pressait autour d'eux.

M. LeBel, de Montréal, les dames, DeFoy et Toutant, de cette paroisse et plusieurs autres personnes étrangères se sont attirées, par leur chant, les plus grands éloges.

Il y avait une élection de projetée entre les Dlles Evelina Pepin et Joséphine Veilleux, la lutte commença très chaudement, mais malheureusement, Mlle Veilleux crut devoir résigner à la dernière heure, en laissant son adversaire, Mlle Pepin, élire par acclamation.

Mes plus cordiales félicitations aux bonnes sœurs, aux dames organisatrices, et à toutes les personnes qui leur ont accordé leur bienveillant concours.

PARLEMENT FÉDÉRAL

LE SÉNAT

SÉANCE D'HIER

Après un avis de motion de la part de l'honorable M. Macdonald (C. A.) au sujet des vaisseaux anglais faisant la pêche aux phoques dans le détroit de Behring, on reprend le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'honorable M. KAULBACH—Vu que je représente une circonscription que la question des pêcheries intéresse à un haut degré, je ne puis garder le silence lorsque cette question est en jeu.

Pour ma part, je considère que la discussion que l'on soulève aujourd'hui n'est pas opportune parce que le discours du trône dit que tous les documents qui ont trait au traité seront produits dans quelques jours.

Je ne voterai jamais en faveur d'un traité qui serait de nature à nuire à l'exploitation de nos pêcheries. L'honorable M. Scott se montre disposé à sacrifier les intérêts des pêcheurs canadiens plutôt que d'approuver ce traité : c'est là probablement l'un des articles du programme des partisans de l'union commerciale.

L'honorable M. ALEXANDER, parlant du prochain départ du marquis de Lansdowne et de lady Lansdowne, fait, en termes éloquents, l'éloge de Leurs Excellences.

L'honorable M. DICKEY, sans vouloir discuter le traité, est d'opinion que ce traité sera favorable au Canada.

Après quelques remarques des honorables MM. Girard et Almond, l'honorable M. BELLEROSE appelle l'attention de la Chambre sur les accusations qui ont été portées contre lui, au sujet de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, accusations qu'il repousse avec indignation.

L'honorable M. McInnes se prononce contre le traité.

L'honorable M. MILLER dit que le règlement de la question des pêcheries fait honneur aux deux pays, et que le commissaire anglais ainsi que le représentant du gouvernement canadien ont fidèlement rempli leur mandat.

L'honorable sénateur parle longuement du développement de nos industries et se prononce fortement contre le projet de l'union commerciale qui, dit-il, serait la ruine du pays.

Après ce discours, l'adresse en réponse au discours du trône est adoptée, puis la séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance s'ouvre à trois heures.

Sir Charles Tupper, qui a été réélu dans le comté de Northumberland, est présenté à la Chambre par sir John A. Macdonald et l'honorable M. Thompson, et prend son siège au milieu d'applaudissements.

Le major général Laurie, député de Shelburne, est présenté par sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper, et est salué par des applaudissements du côté de la droite.

Les rapports suivants sont déposés sur le bureau de la Chambre :

L'honorable M. THOMPSON—Rapport sur l'administration des pénitenciers.

Sir Hector LANGEVIN—Rapport du ministère des travaux publics.

Sir A. P. CARON—Rapport du ministère de la milice.

Sir Charles TUPPER—Rapport de l'auditeur général sur les comptes publics et les dépenses faites pendant l'année qui vient de s'écouler, en vertu de mandats spéciaux émis par par Son Excellence le gouverneur général.

L'honorable M. WHITE—Rapport du ministère de l'intérieur.

L'honorable M. BOWELL—Rapport du ministère des douanes.

Sir John A. MACDONALD propose, appuyé par sir Hector LANGEVIN, que le jugement prononcé par le juge Osler, le 17 novembre dernier, dans la cause de l'élection contestée de la circonscription de Kent, lequel a été déposé sur le bureau de cette chambre le 23 courant, soit déféré au comité des privilèges et élections.

Sir John explique que, dans son rapport le juge Osler déclare qu'il y a lieu de croire qu'on a eu recours à des moyens de corruption lors de cette élection, mais il exprime l'opinion qu'il serait inutile de faire une nouvelle enquête pour constater si la corruption a été pratiquée sur une grande échelle dans ce comté.

Il n'y a aucun doute, ajoute sir John, que si le juge n'avait pas exprimé cette opinion, la chambre serait obligée de faire émettre un bref pour une nouvelle élection.

Lorsqu'un juge déclare dans son rapport que la corruption a été pratiquée sur une grande échelle dans un comté, la loi décrète que le bref ne sera émis que sur l'ordre de la Chambre, qui pourra faire nommer une commission royale pour examiner le rapport du juge.

L'opinion exprimée par le juge Osler, à la fin de son rapport, fait naître un doute et c'est pourquoi, dit sir John, je désire que la question soit déférée au comité des privilèges et élections.

L'honorable M. LAURIER—Cette proposition me paraît absolue. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est la seconde fois seulement que ce cas se présente ; en conséquence, je demanderai que la question ne soit discutée que demain.

Sir John A. MACDONALD y consent.

M. AMYOT dépose un bill pour modifier l'Acte concernant les élections contestées, aux fins d'établir un mode régulier pour la publication des rapports d'élection dans le *Journal Officiel*.

M. PATTERSON (Essex), donne avis qu'il déposera un bill pour constituer légalement la compagnie "The Canada and Michigan Tunnel Co.," laquelle se propose de construire un tunnel entre Windsor et Détroit.

M. EDGAR demande : 1o Si les bâteaux de pêche canadiens sont tenus de faire une déclaration à leur arrivée et à leur départ lorsqu'ils se réfugient dans des ports canadiens, soit pour se mettre à l'abri du vent, soit pour réparer des avaries.

2o Si des bateaux de pêche canadiens qui sont entrés dans un port canadien, soit pour se mettre à l'abri du vent, soit pour réparer des avaries, ou pour acheter du bois ou s'approvisionner d'eau sont tenus de payer les droits de quaiage ou autres droits de cette nature ?

L'honorable M. FOSTER demande que la question soit remise à demain ; il pourra alors y fournir tous les renseignements demandés.

M. INNES demande si, à la suite des dernières catastrophes financières, le gouvernement se propose de modifier l'Acte concernant les banques ou d'adopter d'autres mesures aux fins d'établir un mode de surveillance plus efficace sur les opérations des banques, pour sauvegarder les intérêts de ceux qui confient des fonds à ces institutions ?

Sir Charles TUPPER répond que le gouvernement s'occupe de cette question.

Des requêtes sont déposées de la part de MM. McDowell, McKay et C. H. Tupper.

M. DAWSON demande qu'un rapport indiquant le nombre de vaisseaux canadiens qui ont péri ou fait naufrage sur les lacs, l'année dernière, soit produit.

M. Dawson fait observer que l'on devrait adopter des mesures afin de protéger la vie des passagers en établissant un mode plus efficace pour l'inspection des vaisseaux qui font le service sur les lacs. Il suggère aussi de faire faire des explorations hydrographiques et d'adopter le système inauguré dans la marine marchande anglaise par M. Plimsoll afin d'empêcher que l'on surcharge les vaisseaux ou que l'on en envoie en mer qui ne sont pas sûrs.

L'honorable M. FOSTER répond qu'on est à imprimer les rapports, qui seront produits dans une couple de jours. Si l'honorable député veut retirer sa motion, il trouvera dans ces rapports tous les renseignements qu'il demande.

M. DAWSON y consent.

Sir John A. MACDONALD propose qu'un comité spécial, composé de sept membres, soit nommé pour préparer la liste des membres du comité des ordres permanents, et que le dit comité spécial soit composé de sir Hector Langevin, sir Richard Cartwright, sir John A. Macdonald et des honorables MM. McLelan, Bowell, Laurier et Mills.

Cette proposition est adoptée.

Sir John A. MACDONALD demande à l'honorable chef de la gauche s'il pourrait le rencontrer demain, à midi, afin de s'entendre au sujet du débat sur la question des pêcheries ?

L'honorable M. LAURIER répond que oui. Il demande quand les documents concernant le traité des pêcheries seront produits !

Sir John A. MACDONALD répond que ces documents seront produits dans quelques jours.

Sir Richard CARTWRIGHT—Je suis peut-être mal renseigné, mais j'ai lu dans un journal américain que tous les documents qui se rattachent au traité avaient été soumis au sénat de Washington.

Sir Charles TUPPER—Cette rumeur est fausse. J'ai reçu du secrétaire d'Etat à Washington un télégramme m'annonçant que ces documents seraient probablement soumis au sénat mardi prochain.

Sur la proposition de Sir John A. MACDONALD, la séance est levée.

AVIS DE MOTIONS

M. WALLACE proposera, mercredi prochain, qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de certaine entente qui existerait, paraît-il, entre des gens d'affaires au sujet de l'achat et de la vente, en Canana, de produits étrangers ou indigènes, avec pouvoir de quérir personnes et papiers et pouvoir, en outre, d'examiner sous serment les personnes qui seront assignés à comparaître devant ce comité, lequel devra se composer de MM. Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Béchard, Boyle, Casgrain, Daly, Flynn, Gillmore, Guillett, Grandbois, Landry, McDougall (Pictou), McKay, Patterson (Brant), Wood (Westmoreland) et Wallace.

M. AMYOT proposera, mercredi prochain, qu'une liste des sociétés ouvrières qui se sont conformées aux dispositions de l'Acte 35 Vict. chap. 30 concernant les règlements des Unions ouvrières soit produite.

M. CHOQUETTE interpellera le gouvernement, mercredi prochain, pour savoir quel a été le montant total des recettes et dépenses du chemin de fer Intercolonial pendant les quatre dernières années.

M. GUILLET interpellera le gouvernement, mercredi prochain, pour savoir ce que celui ci entend faire à l'égard de M. John Valentine Ellis, représentant de la ville de Saint-Jean (N. B.) à la Chambre des Communes, qui s'est déclaré ouvertement en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, malgré que, comme membre du parlement, il ait prêté serment d'allégeance à Sa Majesté.

M. ARMSTRONG soumettra, mercredi prochain, une proposition déclarant que cette chambre est d'opinion que l'union commerciale avec les Etats-Unis serait favorable aux deux pays et, qu'en conséquence, il est du devoir du gouvernement d'adopter des mesures pour que ce projet se réalise.

M. AMYOT interpellera le gouvernement, jeudi prochain, pour savoir quelle somme a été dépensée : 1o pour l'amélioration du havre de Montréal ; 2o pour l'amélioration du havre de Québec ; 3o pour creuser le chenal du lac Saint-Pierre ?

M. CURRAN demandera, mercredi, si le gouvernement se propose, pendant la présente session, d'adopter des mesures afin d'exempter la commission du havre de Montréal du paiement des intérêts de la dette du lac Saint Pierre ?

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Voitures de Place

DE PREMIERE CLASSE

COMMUNICATION TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS

226 rue Saint-Patrice, Ottawa

GUSTAVE RICARD

PLOMBAGE
CHAUFFAGE et TOITURES.

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chantepleures en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

" L'HOTEL RICHELIEU "

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du " Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, système européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire.

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous les ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

ENTREPRENEUR
DE
POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

AVIS AUX MERES—Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaitre la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amolit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaitre les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez acune autre préparation.

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D. — LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE	Valeur des Lots, - - - - $50,000 Gros Lot : Un immeuble de - 5,000	$1.00 le Billet
2me SERIE	Valeur des Lots, - - - - $10,000 Gros Lot : Un immeuble de - 1,000	25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

.... billets de 1re série à $1.00.

.... billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $........ est ci-jointe.

ADRESSE

Nom........

Rue........ No........

ou Boite du Bureau de Poste No........

Localité........

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de Voitures

—ROYAL—

SOLOMON LEVEILLE, PROP.

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puisé de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est **PATINS !**

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 18

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR
DE
TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances — OU — Inspecter vos Poids allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS